Le programme "L'Avenir en commun"[1]est davantage qu'un ensemble de mesures concrètes. Il apporte surtout une vision du monde pour le futur. C'est un besoin fondamental de notre temps, quand le monde entre dans une telle ère de changements écologiques et de destructions sociales, de mutations irréversibles et d'incertitudes totales. Les candidatures qui se limitent à quelques propositions, si séduisantes soient-elles, n'y répondent pas. Voici donc le résumé de notre projet : **construire une société d'entraide ayant pour but l'harmonie des êtres humains entre eux et avec la nature**.

"L'Avenir en commun", c'est l'insoumission devant l'ordre actuel du monde.

Voilà quelques éléments de réponses aux questions que le Collectif pour Romans nous a posées.
Il faut cependant garder à l'esprit que, loin d'être des mesures éparses, ces propositions ne sont qu'une partie d'un ensemble plus vaste et complet, résultat d'un processus collaboratif qui tient compte de milliers de contributions, d'auditions de personnalités, de responsables d'associations, de syndicalistes et des travaux des parlementaires insoumis, travaux ensuite coordonnés entre eux et, surtout, faisant l'objet d'un chiffrage, dont le détail a été donné lors d'une émission spéciale "Gouverner par les besoins : le chiffrage"[2].

* * *

## Justice sociale, retraite, santé

Naturellement, nous partageons le constat du Collectif pour Romans sur les reculs en matière de justice sociale. Revenir à une plus grande équité ne peut s'obtenir par quelques mesures ponctuelles, mais demande un véritable bouleversement, notamment en matière fiscale.

Concernant l'impôt sur le revenu, nous préconisons un **barème à 14 tranches d'imposition** (contre 5 aujourd'hui), avec une **forte taxation des revenus les plus élevés et le rétablissement -avec renforcement- de l'ISF**, ainsi qu'un volet climatique visant à **taxer les gros pollueurs**[3]. Citons également comme mesures la suppression de la *flat tax* et l'imposition des revenus du capital comme ceux du travail, et le rétablissement de l'*exit tax*.
Toute les mesures fiscales sont décrites dans le chapitre 6 du programme l'Avenir en commun : Faire la révolution fiscale.

1 https://laec.fr/sommaire
2 https://www.youtube.com/watch?v=a3T_FuHbLCQ
3 Page 98 du programme l'Avenir en commun

Pour ce qui est de la retraite, nous sommes pour la **retraite dès l'âge de soixante ans**, avec quarante annuités.
Emmanuel Macron avait déjà évoqué le recul de l'âge de la retraite dans son discours du 12 juillet 2021 en disant : "Nous vivons plus longtemps, nous devons travailler plus longtemps". Un analyste, Haroun Sabbah, a posé la question de savoir qui est ce nous[4]. Il ressort de son étude que si, effectivement, les Français·es vivent plus longtemps *en moyenne*, cette moyenne cache de fortes disparités : ce sont les plus aisé·es qui vivent le plus longtemps et ces disparités s'accentuent si on tient compte de l'espérance de vie en bonne santé. Ainsi, dans une sorte de solidarité inversée, les plus pauvres -qui en général commencent à travailler plus tôt- cotisent pour les retraites des plus aisés.
Une analyse similaire est faite par les économistes Jean-Marie Harribey, Pierre Khalfa et Christiane Marty, dans une tribune au "Monde"[5], qui relève en outre que "l'argument de la nécessité économique ne tient pas", le Conseil d'orientation des retraites prévoyant que "les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le produit intérieur brut resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon 2070"[6].

Enfin, ceux qui s'inquièteraient d'éventuels déficits doivent se poser également la question du coût pour la société de continuer à faire travailler des corps et des esprits fatigués, des maladies ou accidents ainsi provoqués et, surtout, du coût social de ces fins de carrière dont les statistiques rappellent que le taux d'emploi est inférieur à la moyenne nationale et qu'en cas de chômage, les personnes concernées ont plus de difficultés à retrouver un emploi.
Ainsi, le retour à ce conquis social qu'est la retraite à 60 ans est une impérieuse nécessité pour permettre aux plus faibles revenus de reposer le corps et l'esprit. Dans cette même optique, cette mesure s'accompagne d'une **sixième semaine de congés payés** ainsi que du **rétablissement de la durée légale hebdomadaire à 35 heures** (en majorant fortement les heures supplémentaires) et du passage aux 32 heures dans les métiers pénibles ou de nuit[7].

Le détail du projet de partage du temps de travail, et donc la réduction de sa durée au cours de la journée, de la semaine et de la vie, figure dans le livret "Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous"[8].

En ce qui concerne notre système de santé, il a longtemps été le meilleur au monde, mais l'austérité et la marchandisation le disloquent. Il n'est plus en mesure de faire face à la multiplication des maladies chroniques et aux épidémies. Nous devons déployer une politique de soins, de prévention et de santé publique capable de prévenir, de soigner tout le monde et d'en respecter les acteurs.
La mesure clé de notre programme en la matière est de **reconstruire le service public hospitalier** et d'instaurer le "**100% Sécu**" en remboursant à 100% les soins de santé prescrits et en intégrant les mutuelles dans la Sécurité sociale[9].

D'autres mesures viennent en complément :

---

4 https://blogs.mediapart.fr/h-sabbah/blog/180721/retraites-nous-vivons-plus-longtemps-qui-est-ce-nous
5 https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/03/15/retraites-la-reforme-prevue-tourne-a-nouveau-le-dos-au-progres_6117616_3232.html
6 Rapport de juin 2021
7 Page 80 du programme
8 https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/emploi/
9 Page 74 du programme

- Ré-ouvrir des services d'urgence, des maternités et des EHPAD publics assurant un **service de santé public de proximité** à moins de trente minutes de chaque Français·e.

- **Supprimer la tarification à l'act**e, revenir à la dotation globale de fonctionnement ainsi que sur les suppressions de lits et de personnels.

- **Engager un plan pluriannuel de recrutement des professionnels du soin** et du médico-social, revaloriser les métiers et les revenus, et augmenter les capacités d'accueil des établissements de santé publics, notamment les hôpitaux.

- **Actionner tous les leviers pour combattre les déserts médicaux** : recrutement de médecins publics, augmentation des moyens des facultés de médecine pour permettre une véritable suppression du *numerus clausus*, mobilisation de la médecine libérale et hospitalière, coopératives médicales.

- Faire du plan national santé environnement (PNSE) un moyen d'**éradiquer les maladies chroniques liées à la malbouffe et à l'exposition aux pollutions**, notamment dans un cadre professionnel (pesticides, radioactivité, amiante, produits chimiques).

- **Mettre fin à l'épidémie de VIH** en France par un grand plan de dépistage et de traitement.

- **Créer des réseaux de centres de santé pluridisciplinaires public**s en lien avec les hôpitaux publics pour combler les déserts médicaux.

- **Faire un grand plan pour la santé mentale** qui renforcera le réseau de CMP (centres médico-psychologiques), permettra le suivi psychologique ambulatoire par le conventionnement de professionnels, augmentera le nombre de places en faculté de médecine dans la filière psy et, dans un premier temps, rouvrira des lits de psychiatrie publics.

- **Protéger la recherche de la finance** et supprimer l'influence des entreprises privées dans les activités médicales et hospitalières.

Un livret thématique[10] "Santé : soigner le système de santé pour notre bien commun" vient compléter ces mesures extraites du programme l'Avenir en commun.

## Logement social

*« Pour pouvoir rêver, il faut savoir où dormir »,* revendiquait il y a quelques années le collectif Jeudi noir qui luttait en faveur de l'accès des jeunes actif·ves à un logement. Pour bâtir un avenir en commun, notre projet politique doit permettre à toutes et tous d'être logé·es dans des conditions décentes, quels que soient leurs revenus, leur statut d'emploi, leur situation administrative ou leurs conditions sociales.

10 https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/sante/

Or le constat est dramatique : 12,1 millions de personnes connaissent des difficultés à se loger, faute d'argent pour le loyer, de conditions salubres ou de facture énergétique abordable. La situation ne fait qu'empirer : 4,1 millions de personnes sont aujourd'hui mal logées et le nombre de personnes sans domicile fixe a plus que doublé depuis 2012, passant de 143 000 à 300 000.

Notre projet : **garantir le droit au logement abordable et digne**.
Notre proposition : sortir le logement de la spéculation.
La fiche thématique "Garantir le droit au logement"[11] détaille de nombreuses mesures dont voici les têtes de chapitre :

Contre les expulsions, objectif zéro sans domicile fixe

Mobiliser le parc privé pour les besoins prioritaires

Développer massivement un logement public et social de qualité

Rompre avec la spéculation foncière

Rénover le parc existant pour le mettre aux normes écologiques

Naturellement, ces mesures s'articulent avec l'ensemble des autres mesures du programme visant à établir une société plus égalitaire, attentive aux autres et respectueuse de la nature.

## Transition écologique

Au terme "transition écologique" utilisé par le Collectif pour Romans, nous préférons celui de "bifurcation écologique". En effet, il nous semble que le terme "transition" pourrait laisser croire que nous disposons de temps pour un changement en douceur. Or ce temps, nous ne l'avons plus ! C'est pourquoi la **planification écologique**, longtemps raillée par nos adversaires, est une des mesures fondamentales du programme l'Avenir en commun[12].
En effet, l'urgence écologique et climatique suppose de rompre avec le système de l'argent-roi. L'exigence d'une société d'harmonie des êtres humains entre eux et avec la nature doit être inscrite au sommet de la hiérarchie des normes par la "règle verte" et conditionner l'action de l'État. L'enjeu est la reconquête collective du temps long. C'est le but de la planification écologique comme méthode pour **gouverner par les besoins**. Cela commence par **inscrire dans la Constitution le principe de la "règle verte", selon laquelle on ne prélève pas davantage à la nature que ce qu'elle est en état de reconstituer.**

Ce principe de "règle verte" est complété par d'autres mesures :

11 https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/logement/
12 Page 43 du programme l'AEC

- **Adopter des loi-cadres instaurant une planification écologique et démocratique** coordonnant les niveaux national et local

- **Donner les moyens humains et financiers à l'État et à ses opérateurs publics** (comme le Cerema, l'Office national des forêts, l'Office français de la biodiversité ou Météo France) pour mener à bien leur rôle de planification

- **Créer un Conseil à la planification écologique**

- Relever les ambitions climatiques de la France avec pour objectif une **baisse de 65% des émissions en 2030** ( au lieu de 40% actuellement) et rendre public un bilan annuel

- **Obliger les entreprises à mettre en œuvre une comptabilité carbone** pour les émissions directes et indirectes certifiées par un organisme public agréé en commençant par les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) -énergie, transport, bâtiment, industrie lourde- puis, selon la taille des entreprises, accompagner cette comptabilité d'une trajectoire de baisse de leurs émissions

- **Créer une Agence pour les relocalisations** dépendant du Conseil à la planification écologique, chargée de recenser les secteurs industriels indispensables à la souveraineté nationale et à la bifurcation écologique, et d'établir un plan de relocalisation pour chaque filière ou production stratégique identifiée

Les propositions du programme sont détaillées dans le livret "La règle verte pour rompre avec le productivisme"[13] et complétées par le plan "Mettre en œuvre la règle verte par la planification écologique[14]". Ces mesures s'articulent avec le chapitre "L'organisation de l'État au service de la planification écologique"[15], dont la mesure clé est un **redécoupage des Régions à partir des bassins versants (pour leur confier l'eau comme première responsabilité)**.

Cette transition énergétique implique également la **planification d'un passage à 100% d'énergies renouvelables avec un double mot d'ordre : sobriété et efficacité énergétique**[16]. Cela implique de planifier la sortie du nucléaire, le "tout nucléaire" étant une impasse : minerai importé, fragilité technologique, risques d'accident, problème des déchets...

**Il sera mis un terme aux projets d'EPR et au projet CIGEO d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure**. Pour autant, le parc nucléaire ne pourra fermer du jour au lendemain. Celui-ci doit être exploité dans des conditions optimales de sécurité jusqu'à la fermeture des centrales après 40 ans, ce qui implique notamment la limitation stricte du recours à la sous-traitance pour les activités ne pouvant être ré-industrialisées.

Enfin, pour permettre un débat public éclairé, les données sur l'enfouissement des déchets nucléaires depuis soixante ans seront rendues publiques afin d'informer sur les dangers sanitaires avérés ou éventuels.

13 https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/planification-ecologique/
14 https://melenchon2022.fr/plans/regle-verte/
15 Page 45 du programme l'AEC
16 Page 51 du programme l'AEC

# La sobriété

Naturellement, il sera nécessaire de réduire la consommation d'énergie par la sobriété et l'efficacité, termes que nous préférons à celui de "décroissance", qui renvoie au calcul du produit intérieur brut (PIB) dont nous contestons la pertinence.

La sobriété du camp humaniste n'est pas individuelle, elle consiste à satisfaire les besoins nécessaires de toutes et tous dans les limites écologiques, et non pas à enrichir ceux qui contrôlent les filières productives. Elle vise à remettre en cause les organisations territoriales qui rendent la voiture indispensable, l'obsolescence programmée, la publicité qui crée des faux besoins. Elle combat fortement les consommations superflues, excessives et polluantes par des politiques structurelles, des réglementations et des taxes. Elle assure que la satisfaction des besoins fondamentaux (logement, alimentation, transports, éducation, santé, loisirs) est garantie pour toutes et tous. La sobriété conduit à penser l'entraide, la mutualisation des ressources, la simplification industrielle (low-tech), la relocalisation. Elle est profondément redistributive, porteuse d'autonomie et émancipatrice pour les populations.

Ainsi, deux grands principes sont consubstantiels à l'application de la règle verte : **la sobriété et l'entraide**.

La sobriété :

- Par la diminution de notre « empreinte matière », après avoir interrogé collectivement l'utilité sociale des produits. Cela implique la systématisation de leur écoconception et le développement de la réparation.
- Par le développement de filières d'écomatériaux, dont le bois, la paille et la terre crue, adaptées à chaque territoire et situation en accordant un rôle moteur à la commande publique (par exemple dans la construction de logements sociaux et la rénovation thermique des bâtiments).

L'entraide au lieu de la compétition :

- Par le soutien à des initiatives et des projets alternatifs citoyens dans tous les territoires par des contrats de développement social et écologique : circuits courts, associations pour le maintien de l'agriculture paysanne, coopératives citoyennes dans le secteur de l'agroécologie, du logement écologique et de la production locale.
- Par l'anticipation des besoins de formation aux métiers écologiquement et socialement utiles.

## La rénovation de la démocratie

Les institutions de la 5ème République sont devenues dangereuses. Elles organisent un pouvoir solitaire. L'irresponsabilité des dirigeants leur permet de mettre en péril nos biens communs. Les citoyens sont écartés de la décision politique. La confiance est rompue entre le peuple et les institutions représentatives.
Nous avons le pouvoir de refonder nos institutions communes. Nous proposons que les Français·es se dotent d'une **nouvelle Constitution rédigée par une Assemblée constituante**.

La convocation d'une Constituante est la mesure clé pour **passer à la 6ème République**[17]. Il faut d'ailleurs noter que l'Union Populaire est la seule force politique à rendre la parole au peuple pour refonder notre socle commun.

Cette Constituante répondra aux critères suivants[18] :

- Convoquer un référendum (article 11) pour engager le processus constituant et décider des modalités de composition de l'Assemblée constituante (mode de scrutin, parité, tirage au sort et incompatibilités) et des modalités de délibération (comités constituants et participation citoyenne).
- Aucun·e parlementaire des anciennes assemblées ne pourra siéger dans cette Assemblée constituante ; les délégué·es à l'Assemblée constituante ne pourront être candidat·es aux élections suivant l'entrée en vigueur de la Constitution

Les constitutions modernes sont généralement précédées ou introduites par une déclaration de droits fondamentaux. La réunion d'une Assemblée constituante rendrait ainsi possible la constitutionnalisation, et donc la protection, de nouveaux droits.

Deviendrait ainsi envisageable l'inscription dans notre loi fondamentale de la **règle verte**, selon laquelle on ne doit pas prélever sur la nature plus que ce qu'elle peut reconstituer, ni produire plus que ce qu'elle peut supporter. La constitutionnalisation pourrait aussi être synonyme de **réappropriation collective des biens communs : l'air, l'eau, l'alimentation, le vivant, la santé, l'énergie, la monnaie, qui ne sont pas des marchandises et doivent être gérés démocratiquement**.

Cette nouvelle déclaration de droits fondamentaux ne viendrait pas supplanter, mais au contraire compléter celles qui figurent déjà dans notre bloc de constitutionnalité.

La Constituante ne se borne pas à déclarer des droits et libertés : elle en définit également les conditions et modalités d'exercice. À ce titre, le droit de propriété doit être soumis à l'intérêt général.

En matière écologique, le droit de propriété des actionnaires en particulier ne peut prévaloir sur les mesures nécessaires pour atténuer l'extinction massive des espèces, l'érosion des sols et le changement climatique.

En matière sociale, les droits des travailleur·euses seront placés au premier plan, par exemple en

17 Page 14 du programme l'AEC
18 https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/6e-republique/

garantissant un droit de préemption des salarié·es sur leur outil de travail en cas de délocalisation. Les droits au travail et au logement seront inscrits dans la Constitution.

Puisque l'émancipation collective ne peut être dissociée de l'émancipation individuelle, des droits personnels seraient également constitutionnalisés. **Le droit à l'interruption volontaire de grossesse** (IVG) doit être inscrit dans la Constitution et protégé de celles et ceux qui souhaitent remettre en cause le droit des femmes à disposer de leurs corps. **Le droit à mourir dans la dignité** doit l'être également, car il y a là une liberté fondamentale qui éviterait bien des souffrances physiques et morales.

**Libérer les médias des forces de l'argent** (comme le prévoyait le Conseil national de la Résistance) est également à l'ordre du jour de l'Assemblée constituante, comme corollaire de la liberté de la presse et du droit à l'information.

La Constituante concerne tous les territoires de la République. Les Français·es d'Outre-mer et de Corse participent au processus constituant à travers un congrès général des territoires éloignés et insulaires, qui définit les formules communes les plus adaptées à leurs situations particulières, avec comme boussoles le plein respect de la souveraineté populaire et l'objectif d'une égalité réelle.

Contre les nouvelles féodalités et l'éloignement du pouvoir des citoyen·nes, il faudra refonder l'organisation territoriale de la République, en confirmant la place des échelons décentralisés mais en mettant fin à la superposition d'échelons technocratiques (métropoles, intercommunalités géantes), et en défendant les libertés communales et leur liberté d'association.

Enfin, la nouvelle Constitution serait l'instrument idoine pour rappeler la principale vocation de la République française devant le reste de l'humanité : **être une nation universelle qui défend la paix partout dans le monde.**

Pour ne plus jamais revivre le traumatisme du vote non respecté de 2005, la Constitution pourra décider que la ratification ou la dénonciation de traités internationaux, y compris les traités européens, seront obligatoirement soumises à référendum.

Cette nouvelle déclaration des droits sera un signal envoyé au monde entier que la France renoue avec son histoire républicaine et sa capacité d'invention et de protection de droits universels. À l'heure du changement climatique et de l'extinction de masse des espèces, une nouvelle déclaration des droits, à la hauteur de la situation, s'impose.

Une constitution a également pour objet de définir la forme politique choisie par la nation pour la gestion de ses affaires et l'organisation institutionnelle qui la matérialise.

À cet égard, la convocation d'une Assemblée constituante rend possible l'abolition de la monarchie présidentielle que nous dénonçons. Elle permettra de réfléchir et de débattre sur une règle du jeu politique autre que ce système, dans lequel un individu seul, le plus souvent élu par défaut, accapare tous les pouvoirs sans en assumer les responsabilités, à commencer par celle de rendre régulièrement des comptes.

Voilà donc l'occasion d'instaurer, par exemple, la séparation des pouvoirs avec un authentique régime parlementaire, stable, efficace et un exécutif réellement responsable devant le Parlement.

Un régime parlementaire digne de ce nom suppose aujourd'hui un Parlement réellement représentatif : c'est la raison pour laquelle nous sommes également favorables à la généralisation du **scrutin proportionnel** à l'issue du processus constituant. Dans le nouveau régime que la Constituante proposera d'instaurer, l'**indépendance de la Justice** sera mieux garantie et effectivement assurée.

Actuellement, dans le monde du travail, le pouvoir est également confisqué. La question du

pouvoir des travailleur·ses dans les entreprises, du développement des entreprises coopératives et du renforcement du pouvoir des représentant·es des syndicats est essentielle à la démocratisation de notre société : elle aura toute sa place dans la Constituante.

Certains cherchent à imposer l'idée nauséabonde selon laquelle le peuple ne doit pas trop voter, ou qu'il faudrait « laisser décider les experts ». Cette idée s'est malheureusement répandue parmi les cercles de pouvoir.

Au contraire, une constitution doit aussi garantir, entre chaque échéance électorale, le contrôle des citoyennes et citoyens sur leurs représentantes et représentants. Nous chercherons à généraliser les outils démocratiques permettant l'expression de la souveraineté du peuple. Le débat et le vote créent la conscience !

La 6ème République de l'intervention populaire sera fondée sur les principes suivants : droit aux **informations complètes et contradictoires, rotation fréquente des personnes en situation de pouvoir, vigilance contre les intérêts privés et les lobbys.**

**Le référendum d'initiative citoyenne** est une proposition centrale dans la mise en place de cette 6e République de l'intervention populaire. Il doit permettre de :

- Proposer des mesures et sujets à mettre à l'ordre du jour d'une assemblée (initiative populaire des lois).
- **Révoquer, en cours de mandat, des élu·es** qui n'appliquent pas le programme sur lequel ils et elles ont été élu·es, pour en finir avec la culture de l'impunité propre à la monarchie présidentielle. Ainsi, à l'issue du premier tiers du mandat et jusqu'à un an avant la dernière année, un certain pourcentage de signatures d'électeur·rices permettra de provoquer un référendum qui décidera soit de révoquer l'élu·e, soit de lui laisser poursuivre son mandat.
- Abroger une disposition ponctuelle ou une loi. Le référendum abrogatif est déclenché à partir d'un pourcentage de signatures d'électeur·rices.

Nous défendrons également les propositions suivantes :

- Reconnaissance du droit de pétition numérique, encadré par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui pourra accorder une carte électorale numérique sécurisée. Généralisation de la conception collective des textes de loi via les outils numériques
- **Reconnaissance des votes blancs et nuls**, avec la possibilité qu'une élection soit invalidée faute de suffrages exprimés suffisants (seuil de représentativité). Corollaire, le vote sera rendu obligatoire
- **Droit de vote à 16 ans**, sans qu'il soit obligatoire jusqu'à 18 ans, pour agrandir le corps électoral et permettre aux jeunes générations d'être mieux impliquées dans les choix qui déterminent leur avenir
- **Droit de vote aux élections locales pour les résident·es étranger·es** en situation régulière, comme en bénéficient déjà les ressortissant·es des pays de l'Union européenne

D'autres mesures, détaillés dans le livret thématique "Pour une assemblée constituante"[19], seront également proposées.

19 https://melenchon2022.fr/plans/6e-republique/

* * *

Jean-Luc Mélenchon peut être le prochain et le dernier président de la 5ème République.

En 2022, c'est bien la monarchie présidentielle elle-même qu'il nous faut abolir, toutes et tous ensemble, dans un élan généreux et même patriotique. Les forces de division et de haine sont puissantes, mais le peuple français est plus fort encore !

Faire gagner Jean-Luc Mélenchon en 2022, c'est ouvrir le chemin d'un règlement pacifique des conflits et des blocages causés par des institutions renfermées sur un château, l'Élysée, forteresse de plus en plus assiégée et de plus en plus violente. La 5ème République ne survivra que dans l'aggravation des tensions et de la répression. À l'inverse, la Constituante pour la 6ème République permet d'envisager un avenir de paix et d'harmonie.

Il est possible de rompre avec le vieux monde, de vivre mieux et de vivre bien. La planification écologique est le chemin pour atteindre l'harmonie des êtres humains entre eux et avec la nature. La règle verte en est l'outil. Ce sont les clés d'un avenir en commun.

C'est notre Histoire, et nous l'écrivons nous-mêmes.

Le groupe romanais de l'Union Populaire

Liste des livrets thématiques et plans[20]

Livret 6ème République : Pour une Assemblée Constituante

Plan 6ème République : Comment nous allons passer à la 6ème République

Livret planification écologique : La règle verte pour rompre avec le productivisme

Plan règle verte : Comment nous allons mettre en œuvre la règle verte par la planification écologique

Livret énergie : 100% renouvelable : sortir des énergies fossiles et du nucléaire

Livret eau : L'eau, notre bien commun

Livret jeunesse : Construire l'autonomie des Jeunes

Livret sport : Un sport émancipateur au service de l'humain et de l'éducation populaire

Livret justice : Une justice au nom du peuple : garantir le service public de la justice et les libertés

Livret égalité femmes-hommes : Vers une société féministe et émancipatrice

Livret droits nouveaux et LGBTI : De nouvelles conquêtes pour l'égalité

Plan : Comment nous allons mettre fin aux féminicides

Plan : Comment nous allons faire la justice fiscale

Livret handicap : Lever les obstacles à l'accès au droit

Livret arts et culture : Pour un service public du progrès humain

Livret santé : Soigner le système santé pour notre bien commun

Livret sécurité et sûreté : Refonder le service public de la police

Livret agriculture et alimentation : Pour une agriculture écologique, qui nourrit la population et ceux qui en vivent

Plan alimentation : Comment nous allons bien nourrir tout le monde

Livret forêt : Respecter ce bien commun et ceux qui y travaillent

Livret éducation : Reconstruire une école de l'égalité et de l'émancipation

Livret enseignement supérieur et recherche (ESR) : Étudier, chercher et enseigner dans de bonnes

20 Téléchargeables ou consultables en ligne : https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/

conditions

Plan Europe : Appliquer notre programme quoi qu'il en coûte, notre stratégie en Europe

Livret Outre-mer : Les Outre-mers, à l'avant garde de la bifurcation écologique et du progrès social

Plan Outre-mer : Comment nous allons faire des Outre-mers les avants-postes du progrès humain

Livret plein emploi : Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous

Plan pouvoir d'achat : Comment nous allons permettre à chacun de subvenir à ses besoins

Plan emploi : Comment  nous allons atteindre le plein emploi

Plan pauvreté : Comment nous allons éradiquer la pauvreté

Livret logement : Garantir le droit au logement

Plan logement : Comment nous allons passer à zéro sans abri

Livret espace : Notre horizon commun

Livret transport : Pour des mobilités durables et accessibles

Livret mer : Nouvelle frontière de l'humanité

Livret migration : Pour une politique migratoire humaniste et réalisable

Livret paix : Pour une France indépendante, souveraine et non alignée

Livret défense : Une défense au service de la souveraineté populaire